

Compte rendu de la séance du 22 février 2021

Présents : Parvé Emmanuel, Bouju Sébastien, Gavazzi Damien, Tisserant Bernard, Aubry Olivier, Vinot Thierry, Bontems Dominique, Haite Arnaud.

Absent ayant donné pouvoir : Jolé Magali pouvoir à Parvé E, Renard Michel pouvoir à Parvé E.

1) Election du secrétaire de séance : Sébastien Bouju élu à l'unanimité.

2) Approbation du dernier compte rendu du 15 Janvier 2021.

Le conseil n'émet pas de remarque et valide à l'unanimité le compte rendu.

3) Présentation d'un chiffrage de remplacement de l'ensemble des luminaires d'éclairage public.

Exposé : Nous adhérons au SDEV pour la partie investissement qui concerne l'éclairage public. Le SDEV, suite à une réunion sur site du 19 février 2021 nous a présenté leur accompagnement. Un premier chiffrage a été établi par M. IDOUX, et ressort à 84 458.39€ HT. Cette première approche nous permet d'effectuer des démarches de demandes de subventions.

Après débat, le conseil municipal sur le principe valide le remplacement des luminaires. Il conviendra toutefois d'étudier le dossier plus précisément ainsi que son coût final avant d'engager tous travaux.

4) Sollicitation de subvention DETR, Conseil départemental et SDEV en vue de réaliser le remplacement des luminaires d'éclairage public - équipement à LED.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité et autorise Monsieur Le Maire à faire la demande de subventions auprès de la DETR, le Conseil Départemental ainsi que le SDEV pour un accompagnement financier en remplacement des luminaires d'éclairage public.

5) Proposition de travaux sylvicoles et de maintenance parcellaire.

Suite à la présentation par Damien GAVAZZI et Monsieur Le Maire des propositions de travaux sylvicoles et de travaux de maintenance parcellaire, selon le descriptif établi par l'agent ONF :

1. - Travaux préalables à la régénération : relevé de couvert (parcelle 5 r),
2. - Nettoyement de régénération (parcelle 5 r) - 0.40 ha,
3. - Nettoyement de régénération (parcelle 11 u) - 2.90 ha,
4. - Dégagement manuel des régénérations naturelles (parcelle 16 u), surface 1.5 ha,
5. - Broyage mécanique Parcelles 3, 7, 8, 10, 11, 12 - (0.90km),
6. - Entretien du périmètre 12 u - 5 unités de résineux à abattre afin de sécuriser les riverains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité les points suivants :

- 3 et 4 : Ces travaux sont nécessaires, le Conseil Municipal souhaite avoir un autre chiffrage pour valider la commande,

- 1, 2, 5, 6 : Ces travaux peuvent d'ores et déjà être engagés par l'ONF.

Pour les travaux suivants :

- L'élagage des résineux (Parcelle 7) sera réalisé par nos soins,
- La mise en peinture du périmètre de la Parcelle 19 n'est pas retenue.

6) Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées(CLECT) du 04 novembre 2020.

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 27 janvier 2021, relatif à l'attribution du montant de l'attribution de compensation ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'approuver le contenu du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie en date du 27 janvier 2021 annexé à la présente délibération, portant sur le montant de l'attribution de compensation définitive des communes au titre de l'année 2020.

Article 3 : D'approuver le montant de l'attribution de compensation définitive de 2020 de notre commune pour un montant de 8 392.00 € **sous réserve** que ce budget, sans prise de nouvelles compétences, soit maintenu.

Article 3 : D'abroger la délibération n° 2021 003 approuvant le rapport de la CLECT du 04 novembre 2020 prise par le Conseil Municipal du 22 Février 2021.

6 bis) Devis Jean-Marie Renard travaux 2021.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, acceptent à l'unanimité les propositions tarifaires horaires pour l'année 2021 de Monsieur RENARD Jean-Marie :

- | | |
|------------------------------|-------------------------|
| • Déneigement | 53.00 euros H.T. |
| • Salage | 43.00 euros H.T. |
| • Fauchage | 50.00 euros H.T. |
| • Manutention manitou | 53.00 euros H.T. |

7) Demande d'adhésion au SMIC.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur Le Président du Syndicat Mixte pour l'Information Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

Les demandes d'adhésion présentées par :

Le Syndicat des Jeunes Chênes (canton de Charmes) et le Syndicat de la station d'épuration du Thillot (canton du Thillot) ont demandé leur adhésion au SMIC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce, POUR l'adhésion des collectivités précitées.

8) Adhésion au SMIC - Année 2021.

Après présentation par Monsieur Le Maire, du rapport du Président du SMIC se prononçant sur les principales orientations budgétaires à adopter pour l'exercice 2021 alimenté par les seules recettes émanant des cotisations des collectivités adhérentes, fixe le mode de calcul de la participation financière au SMIC pour l'exercice 2021 et détaille les montants dus par les différentes communes adhérentes au SMIC des Vosges.

Le montant de la cotisation pour 2021 appelé pour notre commune s'élève à 205.00 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le souhait de ne pas reconduire notre adhésion au SMIC et demande le retrait de ce syndicat.

Les motivations sont les suivantes :

- Notre prestataire AGEDI nous fournit les mêmes services que ceux proposés par le SMIC et nous donne entière satisfaction.

9) Proposition adhésion AMR 88.

Après présentation par Monsieur Le Maire du courrier du Président Fournier, nous invitant à adhérer à l'association des Maires Ruraux des Vosges, qui au-delà de nous soutenir, nous permet de bénéficier du réseau départemental et national (conseils, informations...), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité l'adhésion à cette association.

Le montant de l'adhésion s'élève à 105.00 € pour l'année 2021.

10) Renouvellement adhésion AMV 88.

Après présentation par Monsieur le Maire des conditions tarifaires de l'AMV 88 et la proposition de renouvellement à cette adhésion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité cette proposition de cotisation communale pour l'année 2021 qui s'élève à 158.71 €.

11) Revalorisation de l'indice ICC entre le syndicat des eaux de la Belvitte et la commune.
Après présentation par Monsieur le Maire des conditions de la convention entre le syndicat des eaux de la Belvitte et la commune portant sur la revalorisation de l'indice ICC (Article 10), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les votes suivants :

- 3 CONTRE application de l'augmentation de revalorisation,
- 1 POUR application de l'augmentation de revalorisation,
- 6 ABSTENTION pour application de l'augmentation de revalorisation.

12) Demande de subventions

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe comme suit le montant de la participation communale aux différentes associations :

CRESUS: 0 € (2 abstention - le reste CONTRE)

Adavie: 0 € (1 abstention - le reste CONTRE)

Souvenir Français: 40€ (Unanimité POUR)

ADMR : 40 € (Unanimité POUR)

Questions diverses :

Voitures gênantes stationnées des 2 côtés de la route au-devant du 29, route de Rambervillers. La visibilité se retrouve fortement réduite. Prévoir une information au riverain.

Arnaud Haite locataire du terrain au 13 route de Baccarat, nous informe avoir coupé deux sapins secs et potentiellement dangereux.

Nids de poule sur les chemins notamment chemin des pois, à voir.

Séance levé à 22h10

Le secrétaire de séance.



Le Maire.

